

JOURNÉE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS



Le 1^{er} mai prochain se tiendra la traditionnelle manifestation pour souligner la Journée internationale des travailleuses et des travailleurs. Tous les profs membres de l'Alliance sont invités à se joindre à notre délégation. C'est un ren-

dez-vous le mercredi 1^{er} mai prochain dès 17 h 30 au sud du <u>parc</u> <u>François-Perrault</u>, à proximité de la station de métro Saint-Michel.

Martin Leclerc, secrétaire-trésorier

L'HEURE DU BILAN

Plusieurs d'entre vous nous ont posé des questions pour savoir quand la rétroaction salariale serait versée et les salaires ajustés. Comme je le mentionnais dans un édito précédent, ces étapes ne pourront être effectuées que lorsque les textes de notre *Entente nationale* seront ratifiés et qu'elle sera signée par les deux parties. Cette période d'écriture et de validation des textes dure normalement quelques mois. Une équipe de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) veille à ce qu'ils reflètent bien les discussions et les lignes de l'entente de principe.

Ce n'est pas une mince tâche et nous n'avons aucun contrôle sur le temps qui est alloué à cet exercice. L'objectif de la FAE est bien évidemment d'en arriver à des textes concluants le plus rapidement possible, tout en s'assurant que ce soit bien fait et qu'il n'y ait aucune faille, de sorte que nous ne soyons pas désavantagés. Ça progresse, mais ce n'est pas possible, à ce moment-ci, de s'avancer sur une date précise. Nous devons toutes et tous être patients. Dès que nous avons de l'information supplémentaire, vous en serez informés.

CONSULTATION IMPORTANTE

En attendant, vous avez un rôle primordial à jouer dans la conclusion des dernières négociations. Comme tous les autres membres des syndicats affiliés à la FAE, vous avez reçu, la semaine dernière, un lien unique pour vous permettre de prendre part à la consultation de la FAE portant sur le bilan de la négociation nationale 2023.

Comme il y a beaucoup de sujets sur lesquels la FAE veut vous entendre, le questionnaire est assez long. Il porte sur tout le processus de négociation qui a mené à l'entente de principe en janvier, en commençant par la préparation du cahier de demandes. Tout ça est peut-être bien loin dans votre tête, puisque cette étape s'est faite au début de l'année 2022. Vous êtes également consultés sur le plan d'action-mobilisation, sur les outils, les publicités et les messages diffusés par la FAE. Vous devrez donc consacrer du temps pour le remplir. Toutefois, vous avez la possibilité de le faire en plusieurs temps, puisqu'on vous permet d'enregistrer les questions auxquelles vous avez répondu et de continuer l'exercice plus tard. Du côté de l'Alliance, en plus de notre devoir personnel, nous remplirons une consultation s'adressant aux syndicats affiliés.



FERMER LA BOUCLE

C'est sans doute la phase la moins agréable. Elle nous replonge dans les moments intenses que nous avons vécus ensemble. Ils ont tantôt été forts et mémorables, mais aussi stressants et parfois déchirants. Cette étape de consultation vous permet de vous exprimer sur les bons et moins bons coups. Elle peut nous aider à fermer le livre, à nous réparer, s'il y a lieu, à nous remettre en forme pour la négociation à venir.

Je vous incite donc fortement à participer à l'exercice, entièrement anonyme. Il en vaut la peine, malgré vos horaires bien chargés. Vos réponses

guideront la FAE lors de la prochaine négociation. Vous avez jusqu'au lundi 13 mai, pour ce faire!

Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente



ÉDUCATION DES ADULTES REPORT DE VACANCES



L'article 11-10.03 B) B) de la <u>Convention collective locale</u> prévoit que les enseignantes et enseignants réguliers (permanents et en voie de permanence) au secteur de l'éducation des adultes peuvent se prévaloir d'un report de vacances. Cela leur permet donc de travailler une ou plusieurs semaines pendant la session d'été et de reprendre ce temps de vacances durant l'année scolaire qui suit.

DEMANDE

Pour vous prévaloir d'un report de vacances, vous devez remplir le formulaire prévu à cet effet **au plus tard le 24 mai 2024**, soit deux semaines avant la tenue de l'assemblée de placement d'été. Le formulaire est disponible dans Adagio, à l'adresse suivante https://gestion-personnes.csdm.qc.ca/files/Formulaire-de-demande-de-report-de-vacances.pdf. Le résiduel du poste (semaines non travaillées par l'enseignante ou l'enseignant régulier) sera affiché à l'assemblée de placement d'été, ce qui permettra à certaines enseignantes et certains enseignants à statut précaire de travailler une partie de l'été seulement, plutôt que pendant toute la session d'été.

RÉCUPÉRATION

Vous devrez vous entendre avec votre direction au plus tard le 15 novembre de l'année scolaire qui suit pour les modalités relatives au temps de récupération (la façon et le moment). Par conséquent, votre demande de report de vacances ne peut être refusée selon le motif que les modalités de récupération ne sont pas déterminées au moment de votre demande.

REFUS

Tout refus concernant une demande de report de vacances doit être justifié par écrit. Dans un tel cas, la direction doit informer son personnel en lui remettant la copie du formulaire qui indique les motifs du refus, et ce, avant la tenue de l'assemblée de placement d'été. Si votre demande est refusée, nous vous conseillons de contacter la soussignée, au 514 383-4880, poste 226.



Chantal Forcier, conseillère

ÉDUCATION DES ADULTES RAPPEL VÉRIFICATION DES LISTES



Vous avez **jusqu'à midi le mercredi 15 mai 2024** pour remplir le <u>formulaire de contestation</u> sur le site de l'Alliance, dans le cadre de l'opération de vérification des listes de priorité d'emploi, de rappel et d'élargissement de champs. N'oubliez pas d'y joindre les pièces justificatives. Il est à noter que vous pouvez consulter les listes préliminaires sur SAI ou au babillard de votre centre. Pour plus de détails, consultez l'infolettre expédiée à votre courriel le 22 avril dernier.



Chantal Forcier, conseillère



ÉDUCATION DES ADULTES ASSEMBLÉE DE PLACEMENT ÉTÉ 2024



Conformément à l'entente convenue avec le CSSDM, l'assemblée d'été se déroulera en mode virtuel. La séance d'affectation par

internet (SAI) est prévue du mercredi 12 juin (00 h 01) au jeudi 13 juin (23 h 59), l'affectation aura lieu le 14 juin 2024. Votre inscription est nécessaire pour pouvoir participer à cette séance.

Outre le remplacement de l'assemblée par une SAI, les dispositions relatives à la session d'été prévues à la section 9 de la clause 11-2.09 de la *Convention collective locale* s'appliquent dans leur intégralité.

FICHE SIGNALÉTIQUE

La procédure d'inscription demeure la même. Vous pourrez remplir votre fiche signalétique à compter du 25 avril et jusqu'au 24 mai 2024. Pour être admissibles à l'obtention d'un poste, les enseignantes et enseignants doivent remplir le questionnaire sur SAI (onglet *Infos générales : procédure d'inscription-assemblée d'été 2024*) au plus tard le vendredi 24 mai 2024 à 23 h 59. À compter de minuit le 25 mai 2024, il sera impossible d'accéder au formulaire. Seuls les enseignantes et enseignants ayant rempli leur fiche signalétique pourront participer à l'assemblée.

CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Une fois votre inscription remplie, vous recevrez un numéro de confirmation. Nous vous conseillons de l'imprimer et d'en conserver une copie.

ATTRIBUTION DES POSTES

L'attribution des postes se fera dans le respect des listes de priorité d'emploi : prioritaire, de rappel, locale et étudiante, selon l'ordre suivant :

- le personnel enseignant n'ayant pas travaillé 800 heures ou ayant travaillé 800 heures à taux horaire;
- celui ayant travaillé 800 heures dans le cadre de plus d'un contrat à temps partiel;
- celui ayant travaillé 800 heures dans le cadre d'un seul contrat à temps partiel.



Chantal Forcier, conseillère

EXIGENCES CHAMP 01

Le 1er février dernier, le Conseil d'administration de l'Alliance signifiait au Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) son désaccord avec des entrevues de vérification exigées pour certains postes dans nos établissements. Nous avons signifié à l'employeur que nous croyons fermement que le baccalauréat d'enseignement en adaptation scolaire et sociale est suffisant pour occuper certains postes et respecte les exigences demandées, particulièrement avec la pénurie actuelle au champ 01. Nous estimons qu'il est préférable de permettre une plus grande mobilité aux enseignants qualifiés au champ 01 plutôt que de laisser des classes vides.

Lors de la rencontre du Comité de relations de travail (CRT) tenue le 13 mars dernier, l'employeur a accepté de revoir sa position pour l'année de travail 2024-2025 et de suspendre les entrevues de vérification pour les enseignantes et enseignants qualifiés en adaptation scolaire au préscolaire, primaire et secondaire dans les cas suivants :

- les postes d'enseignement auprès de groupes d'élèves qui présentent des troubles du spectre de l'autisme (cependant les enseignants devront s'engager à suivre la formation Teacch);
- les postes d'enseignement auprès des élèves présentant une psychopathologie;
- les postes d'enseignement auprès des élèves présentant des troubles du développement du langage;
- les postes d'enseignement auprès des élèves présentant des troubles graves d'apprentissage et des troubles associés;
- les postes d'enseignement œuvrant auprès d'élèves ayant des troubles graves d'adaptation pour les écoles Charles-Bruneau, De la Lancée, Dominique-Savio et Henri-Julien.

Le tout sera à renégocier l'année prochaine, mais il s'agit d'un gain intéressant pour l'Alliance. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Patrick Trottier, vice-président Marie Contant, vice-présidente Frédéric Pilon. conseiller







ÉPREUVES MINISTÉRIELLES – LIBÉRATION DES PROFS PAR LE MEQ

Par la mesure 15130, les règles budgétaires du MEQ pour l'année scolaire 2023-2024¹ prévoient des sommes afin de soutenir les enseignantes et enseignants dans la correction des épreuves ministérielles suivantes :

- français, langue d'enseignement pour les élèves de 4^e année du primaire : une journée de suppléance;
- français, langue d'enseignement et mathématique pour les élèves de 6° année du primaire : une journée de suppléance ;
- français, langue d'enseignement pour les élèves de 2^e année du secondaire : une demi-journée de suppléance par groupe.

Elles prévoient également des sommes pour soutenir les profs dans l'administration de l'épreuve unique d'interaction orale qui se déroule en groupes de discussion :

• anglais, langue seconde pour les élèves de 5^e année du secondaire : une demi-journée de suppléance par groupe.

Le MEQ prend soin de préciser que cette mesure ne vise d'aucune manière à payer les heures supplémentaires, puisque le temps de correction et d'administration des épreuves fait partie intégrante de la tâche des enseignantes et enseignants. Cela signifie donc que votre direction doit vous libérer de votre tâche à la hauteur de ce qui est prévu par la mesure ministérielle pour la correction et l'administration de ces épreuves.

Il importe ainsi de vous assurer que ces allocations ministérielles ne servent pas à payer pour du travail réalisé en dehors de votre semaine de travail ni en dehors de l'amplitude quotidienne. Nous vous invitons à convenir le plut tôt possible avec votre direction de moments pour ces libérations, notamment pour pallier aux imprévus. Nous vous demandons aussi de communiquer avec le soussigné rapidement advenant un refus de vous garantir le temps de libération prévue aux règles budgétaires du ministère.

Vincent Hamel Davignon, conseiller



1.GOUVERNEMENTDUQUÉBEC. Règles budgétaires de fonctionnement pour les années scolaires 2021-2022 à 2023-2024, [Fichier PDF], Gouvernement du Québec, 2021, 297 p. [https://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/ress_financieres/rb/21-090-04_RB-CS-21-24-fonc-21_v2.pdf].

RAPPEL — FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES RENCONTRE D'INFORMATION VIRTUELLE — LISTE DE PRIORITÉ



Cette rencontre se tiendra **le mardi 7 mai, de 17 h à 19 h 30**, sur la plateforme numérique Zoom, et ne s'adresse qu'aux enseignantes et enseignants nouvellement inscrits sur cette liste. Si vous souhaitez y participer, vous devez vous inscrire via le lien que vous trouverez dans l'infolettre que nous vous avons fait parvenir le 11 avril 2024.



Élise Longpré, conseillère

RAPPEL – FORMATION SYNDICALE RÉALITÉS DES PERSONNES LGBTQ2S+ : COMPRENDRE ET AGIR

Cette session, avec libération syndicale, se tiendra **le mardi 14 mai 2024**, aux bureaux de l'Alliance. Le dîner sera offert dès 12 h 30 et la formation débutera à 13 h 30. L'activité est ouverte à toutes et à tous, peu importe le niveau de connaissances sur le sujet !

Pour permettre la libération des participants, les inscriptions doivent être transmises **avant 15 h le vendredi 3 mai 2024** en utilisant ce <u>formulaire</u>. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Melissa Hernandez par courriel : <u>formation@alliancedesprofs.qc.ca</u>.

Le Comité LGBTQ2S+ et allié·e·s



LES SPÉCIALISTES ET LE TEMPS D'ENSEIGNEMENT

Saviez-vous que les spécialistes ont un temps moyen d'enseignement de 20 heures 30 minutes. (1 230 minutes) ?

La tâche éducative est de 23 heures. Elle doit comprendre du temps pour l'encadrement des élèves, les surveillances collectives et la récupération.

Pour plus de renseignements, consulter le document <u>Les savoirs essentiels</u>—Les spécialistes au primaire.

AVIS DE DÉCÈS

C'est avec tristesse que l'Alliance a appris le décès de monsieur Kollet Bangoura, enseignant à l'école Louisbourg depuis 2013. Il avait auparavant été suppléant dans plusieurs écoles, dont Notre-Dame-de-Grâce, Les-Enfants-du-Monde, La Visitation, Lambert-Closse et St-Pascal-Baylon. Nos sincères condoléances à ses collègues et à sa famille.

•



JOUR DE LA TERRE

Des membres de l'Alliance se sont joints à d'autres manifestants au monument George-Étienne-Cartier, au pied du parc du Mont-Royal, le dimanche 21 avril dernier, veille du Jour de la Terre, pour réclamer un « avenir énergétique juste et viable ».

Photos : Alliance







